

Notre constat

L'énergie est vitale, mais près d'un tiers de l'humanité n'y a pas accès.



Sans énergie et sans accès à l'eau, pas de dynamique économique et sociale :

- Pas de communications.
- Pas d'éclairage dans les écoles et pas de soins nocturnes.
- Limitation des productions artisanales.
- Pas de maintien du froid : vaccins, médicaments,...
- Limitation de l'approvisionnement en eau.
- Pas de climatisation





Histoire et origine de l'association

1986

de 1986 à 2002

2002

2011



 **île de France**

Des agents EDF Études et Recherches créent le premier **Comité de Développement** « **CoDév** »

Plusieurs dizaines de CoDév se créent dans toute la France.

Création d'Électriciens sans frontières,
objectifs :

- Recentrer les activités des CoDév sur l'accès à l'eau et à l'énergie.
- Structurer les Associations en Associations Régionales et Comités Départementaux
- Mutualiser les compétences et les moyens.

Association nationale unique

notre Association régionale devient la Délégation Île-de-France – Nord-Pas-de-Calais - Picardie





Domaines d'intervention - champs d'action - Principes

➤ Domaines d'intervention

- la santé
- l'éducation
- le développement économique et agricole



➤ Champs d'action

- De l'accès à l'électricité et à l'eau au développement
- De l'expertise à la mise en œuvre de solutions sécurisées
- De l'urgence à la reconstruction

➤ Principes

- Le respect de notre charte
- Faire avec et non faire ou faire faire

ORGANIGRAMME DE L'ASSOCIATION

Assemblée générale

Son rôle : Approuver les comptes et le rapport moral et d'activités, voter le budget, élire les membres du Conseil d'administration et du Bureau, statuer sur toutes les résolutions qui lui sont présentées.

Conseil d'administration

Son rôle : Déterminer les principales orientations d'Electriciens sans frontières, arrêter le budget et les comptes annuels.

Conseil de gouvernance

Son rôle : Garantir le respect des valeurs, des statuts et du règlement intérieur, préparer le plan d'action, le budget et les notes d'organisation, valider les projets ayant reçu un avis favorable de la Commission des projets.

Bureau

Son rôle : Assurer la gestion courante d'Electriciens sans frontières.

Secrétariats régionaux

Leur rôle : Assurer la gestion de la délégation régionale, assurer l'animation des adhérents de leur territoire, faire vivre l'ancrage local d'Electriciens sans frontières.

Conseil d'orientation

Son rôle : Veiller au respect permanent des règles d'éthique par l'ensemble des Electriciens sans frontières en France et à l'étranger, être force de proposition auprès des administrateurs pour délivrer des avis et recommandations concernant tous les sujets dont il est saisi.

Commission des projets

Son rôle : Vérifier la conformité des projets avec les missions et la philosophie de l'association, élaborer et proposer au Conseil de gouvernance les outils et processus nécessaires à l'élaboration des projets.

Commission Com. et Part.

Son rôle : Assurer le développement du réseau de partenaires de l'association, réfléchir à des nouvelles pistes de financement, proposer des formes de soutien diversifiées et élaborer des outils de communication pertinents.

Comité de suivi des projets

Son rôle : Examiner les sollicitations d'associations externes pour un projet de développement ou d'expertise. Analyser les réponses données aux réserves d'un projet éligibles pour la validation par le bureau.

Comité de suivi financiers

Son rôle : Analyser l'équilibre budgétaire d'un projet, et décider, en tenant compte du financement obtenu, d'octroyer une aide sur les fonds nationaux d'ESF.



De la sollicitation au projet

- Cheminement d'une sollicitation
 - Via le national qui sollicite une délégation :
 - ▶ Sollicitation venant de France : la géographie : territoire de la délégation
 - ▶ Du Sud : la proximité de projets en cours ou l'expérience d'une délégation dans la région du pays.
- Processus d'initiation d'un projet
 - Le Délégué ou le SR :
 - ▶ reçoit la sollicitation qui est notée dans le tableau des sollicitations
 - ▶ envoie la sollicitation à tous les adhérents
 - Un chef de projet est désigné (et une équipe), soit par réponse des adhérents soit après contact pris par le SR,
 - Un parrain/marraine GAP est désigné et le projet est créé sur le site ESF. Il est noté dans le tableau des projets IdF
 - Une 1ere réunion animée par le chef de projet permet de détecter si le projet est valide
 - Soit le projet est poursuivi soit abandonné après consultation du GAP (justification mise sur le site)
 - Si le projet est poursuivi, le chef de projet met la fiche projet sur le site
 - Le trésorier adjoint épaulé le CP pour le budget (forme)



Critères de la CDP concernant les missions d'ID

- Sont susceptibles d'être acceptées en CDP en mission d'identification :
 - celles financées par un bailleur en tant que lot1 d'un projet dont certains éléments importants restent à préciser
 - celles correspondant à un programme couvrant par exemple plusieurs centres de santé
 - celles allant dans une zone pas encore connue par Électriciens sans frontières
 - celles qu'on couple avec une mission de réalisation

Dans tous les cas l'argumentaire justifiant les éléments à préciser et donc la mission doivent être "béton" et montrer qu'il est impossible de récupérer les infos par tel, internet...



Rappel du cycle de financement

